

CHAPITRE 4: RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

4.1 INTRODUCTION

4.1.1 Bien qu'elles ne soient pas exhaustives, les recommandations qui suivent, se concentrent sur les points les plus urgents et saillants qui sont apparus pendant la conduite de l'étude.

4.2 CONSEILS DE DOCTRINE

4.2.1 Considérations générales

La décision politique devrait venir de l'Organe Centrale de l'OUA, alors que la formulation de lignes de conduite et une doctrine pour les opérations de la paix serait plutôt la tâche de la Division de Gestion des Conflits. Contrairement au Conseil de Sécurité de l'ONU qui fonctionne depuis 1945, le mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits de l'OUA a été créé il y a seulement trois ans.

Alors que de nombreuses recommandations pour renforcer ce mécanisme ont été données, et que d'autres vont encore venir (voir section 4.3 plus bas), il est urgent que les questions de politique et de doctrine en matière de résolution des conflits soient adressées.

4.2.2 Recommandations

Il est recommandé que l'OUA commissionne un Institut de Recherche en Afrique pour mener une recherche puis préparer un rapport sur les principes des opérations de maintien de la paix, qui sera soumis à l'organe centrale de l'organisation. Une fois approuvé ce rapport servirait de point de départ pour l'entraînement aux opérations de maintien de la paix en Afrique. Le rapport devrait inclure les points suivants:

- ◆ un concept africain pour les opérations de la paix, comprenant une typologie et une terminologie claire;

- ◆ les principes pour la conduite d'opérations de la paix plus ambitieuses (celles visant à aider la transition politique et la reconstruction, qui acheminent l'aide humanitaire et qui obligent les états récalcitrants de mettre fin au conflit);
- ◆ les lignes de conduite d'entraînement à tous les niveaux pour la participation dans de telles opérations.

Une première ébauche de ce rapport devrait être présentée à l'Organe Central pour commentaires, amendement et recommandations lors de la réunion des chefs de l'Etat Major à l'Organe Centrale de l'OUA. Une fois approuvé, ce rapport devrait être utilisé par les états membres, et être révisé et mis à jour par l'OUA de façon régulière.

4.3 DEVELOPPER LA CAPACITE DE PLANIFIER, COORDONNER, ET GUIDER LA PARTICIPATION AFRICAINE AUX OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

4.3.1 Historique

Au niveau du Secrétariat de l'ONU, les demandes croissantes pour une gestion efficace des opérations de la paix a nécessité un ajustement significatif et rapide de l'organisation. En 1991 par exemple, l'ONU n'avait que quatre officiers militaires aux quartiers généraux. En 1992, le Département de Maintien de la Paix fut établi, remplaçant le Bureau des Affaires Politiques Spéciales et faisant partie de la restructuration du Secrétariat. Le Département des Opérations de Maintien de la paix dispose d'une structure organisationnelle sophistiquée, avec un personnel composé de plus de cinq cent militaires et civiles.

La responsabilité finale pour les opérations de maintien de la paix repose sur l'ONU. L'OUA a cependant admis qu'elle doit être capable de mener des opérations de la paix lors de circonstances exceptionnelles. L'organisation envisage également la création d'un système d'alerte et est entrain de déployer un nombre croissant de missions d'observation. L'OUA doit en outre conseiller l'ONU en ce qui concerne les opérations de la paix en Afrique. Dès lors il apparaît clairement qu'une capacité de conseil et de coordination civile et militaire devrait être établie dans la Division de Gestion des Conflits. Il ne s'agit pas de dupliquer le Département de Maintien de la paix de l'ONU au niveau de l'OUA, mais plutôt d'établir une structure organisationnelle plus rationnelle, capable de fournir le type de conseils et de soutien requis par les pays ayant participé à cette étude.

4.3.2 Recommandations

L'OUA devrait choisir un Institut en Afrique pour mener une étude qui créerait une structure et des procédures au sein du Secrétariat de l'organisation et qui serait capable de remplir les fonctions suivantes:

- ◆ servir de branche opérationnelle au Secrétaire-Général pour toutes les opérations conduites sous les auspices de l'OUA;

- ◆ coordonner toutes les activités en Afrique dans le domaine des opérations de la paix avec le Département du Maintien de la Paix de l'ONU d'un côté et avec les organisations sous-régionales et les Etats membres de l'OUA de l'autre;
- ◆ établir des politiques et des procédures basées sur les décisions de l'Organe Central, pour la mise en place de nouvelles opérations de la paix et un fonctionnement efficace des opérations présentes qui sont conduites sous les auspices de l'OUA;
- ◆ se procurer, au moyen de négociations avec les Etats membres, les unités et l'équipement militaires ainsi que le personnel civil, militaire et la police nécessaire pour la participation dans les opérations de maintien de la paix;
- ◆ développer des méthodologies, plans opérationnels et une doctrine pour les opérations multifonctionnelles, qui comprendraient la surveillance des élections et l'assistance humanitaire;
- ◆ entreprendre l'organisation de nouveaux contingents pour des opérations futures et autres activités relatives;
- ◆ déterminer les ressources nécessaires pour ces opérations;
- ◆ coordonner le support logistique et administratif sur le terrain, et;
- ◆ préparer des lignes directives, l'assistance et la coordination pour les Etats membres afin qu'ils forment leur personnel militaire et civile à participer aux opérations de maintien de la paix.

4.4 CLARIFIER LA RELATION ENTRE LES EFFORTS SOUS-REGIONAUX ET DU CONTINENT POUR GERER LES CONFLITS, LE MAINTIEN LA PAIX ET LA SECURITE

4.4.1 Historique

Lors de la première rencontre des chefs de l'Etat Major de l'OUA en juin 1996, il fut conclu, que l'Afrique devrait

L'Afrique devrait développer sa capacité de mener des opérations de maintien de la paix à travers une meilleure coordination sous-régionale.

développer sa capacité de mener des opérations de maintien de la paix à travers une meilleure coordination sous-régionale, la standardisation de l'entraînement, les procédures opérationnelles, le matériel, la logistique, etc. Il a été reconnu que des organisations telles que SADC en Afrique Australe et ECOWAS en Afrique de l'Ouest, ont déjà fait de nombreux progrès dans ce domaine. Si les organisations sous-régionales doivent contribuer de façon plus significative aux opérations de maintien de la paix en Afrique, par le développement de leur capacités d'entraînement par exemple, il faudrait clarifier la relation et l'interaction entre ces organisations et l'OUA.

4.4.2 Recommandations

Il est recommandé que l'OUA consulte ses membres et discute les relations et interactions existantes entre l'organisation et les organisations sous-régionales.

Pour cela une étude objective et compréhensive s'avère nécessaire pour comprendre:

- ◆ les objectifs, le rôle et la performance des différents types d'organisations ou accords sous-régionaux; et
- ◆ les origines, le développement et le rôle des groupements économiques et des mécanismes de sécurité sous-régionaux en Afrique.

Ce type d'étude devrait être délégué par l'OUA.

4.5 INSTITUER UN SEMINAIRE ANNUEL ENTRE PAYS AFRICAINS SUR L'ENTRAÎNEMENT AUX OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

4.5.1 Historique

Il est devenu nécessaire d'améliorer le partage et la dissémination de l'information en ce qui concerne les opérations de la paix, les leçons apprises pendant les opérations, ainsi que l'amélioration de la consultation et de la coopération parmi les Etats membres de l'OUA sur les questions de maintien de la paix. L'établissement d'un forum pour l'échange de l'information pourrait être une solution. Un tel forum et son réseau pourrait renforcer la standardisation de l'entraînement et de la doctrine des opérations de maintien de la paix en Afrique.

4.5.2 Recommandation

Il est recommandé que le Secrétariat de l'OUA organise une fois par année, un séminaire pour les institutions militaires, de recherche et non-gouvernementales ainsi que pour les organisations impliquées dans la recherche et la formation aux opérations de la paix.

Les objectifs de ce premier séminaire annuel devraient inclure:

- ◆ la compilation d'un inventaire sur les capacités africaines pour l'entraînement civil et militaire aux opérations de la paix et qui comprendrait les centres d'entraînement, le

type de formation offert, la capacité d'instruction et le nombre de places attribuées aux participants venant d'autres pays africains; et

- ◆ des recommandations pour la coordination des efforts de ces institutions de formation, et aussi pour la coopération entre ces institutions, y compris les procédures de placement des étudiants.

La maintenance, la coordination, l'établissement de programmes pour la formation en matière d'opérations de maintien de la paix en Afrique devraient être la responsabilité de l'OUA seule (parmi les responsabilités de l'organisation telles que énumérées dans la section 4.3) et non pas celle du séminaire annuel.

Par la suite, les séminaires devraient se concentrer sur:

- ◆ la formulation et le partage des leçons apprises lors du maintien de la paix en Afrique;
- ◆ une délibération sur l'utilité et la portée d'une étude et d'un rapport sur les possibilités d'expansion et d'amélioration des centres d'entraînement existant qui pourraient être choisis comme centres régionaux de formation; et
- ◆ la dissémination du matériel d'entraînement et la discussion de questions soulevées dans les sections 4.2 et 4.3.

Ces séminaires qui, en théorie, devraient durer quelques jours seront divisés en une série de sessions plénières et se concentreront sur des questions concrètes d'entraînement et non sur des discussions théoriques. Les séminaires devraient être conduits sous les auspices de l'OUA et le lieu de rencontre devrait changer chaque année.

4.6 AMELIORER LES SYSTEMES DE LOGISTIQUE ET LES PROCEDURES

4.6.1 Historique

Dans l'idéal, cet aspect devrait être adressé lors de l'étude conseillée dans la section 4.2, et ceci serait la responsabilité de

Il est devenu nécessaire d'améliorer le partage et la dissémination de l'information en ce qui concerne les opérations de la paix, les leçons apprises pendant les opérations, ainsi que l'amélioration de la consultation et de la coopération parmi les Etats membres de l'OUA sur les questions de maintien de la paix.

la nouvelle structure qui pourrait être mise en place si l'on suit la recommandation faite dans la section 4.3.

Vu le caractère urgent du problème de logistique et le rôle des spécialistes de la logistique, il est conseillé que cette question soit adressée au plus vite.

4.6.2 *Recommandation*

Il est recommandé que l'OUA délègue une étude sur le développement d'un concept africain de logistique qui, entre autre :

- ◆ serait compatible avec la pratique onusienne;
- ◆ comprendrait les réalités africaines;
- ◆ prendrait en compte le développement de la doctrine tel qu'envisagé dans la section 4.1;
- ◆ pourrait être développé pour des programmes de formation;
- ◆ se concentrerait sur les propositions de positionnement de matériel dans les bases régionales de logistique; et
- ◆ affinerait le concept d'assistance logistique par les pays développés pour des opérations en Afrique.

Les résultats de cette étude devraient être présentés dans un rapport qui serait distribué parmi les Etats membres de l'OUA. Après discussion, amendements et approbation finale, ce rapport devrait servir de document de base pour les Etats membres pour les procédures opérationnelles, la formation en logistique ainsi que la préparation au déploiement.